



Heures de recherche d'emplois suite au préavis

Par **midmymind16**, le **03/04/2013** à **11:22**

je suis consultant en informatique depuis septembre 2012 , actuellement en mission chez un client de ma société, étant donné que je suis encore en période d'essais, mon responsable a pris la décision de mettre fin a mon contrat pour la fin de mois en cours.

il m'a informé en mois de février dernier, depuis j'ai commencé a chercher de travail mais comme je suis en mission j'ai envoyé y 3 semaines une demande a mon responsable en copie la RH pour demande des heures de recherches d'emplois,

mais depuis aucune réponse

mon préavis va bientôt finir, que dois je faire pour que ma voix soit entendu ?

j'ai même envoyé une lettre en recommandée, mon employeur ignore mes emails et mes lettres.

j'ai pris contacte avec le délégué personnels lui aussi fait pareil il ignore mes appels et mes emails!

je suis perdu devant tous ça, la convention collective me donne droit a 2 heures/jours portant.

de l'aide s'il vous plait

Merci
cordialement
A.K

Par **moisse**, le **03/04/2013** à **15:33**

Je crois que vous n'échapperez pas à la bagarre.

Alors si vous voulez bénéficier de ces heures, qu'effectivement la SYNTEC vous alloue, adressez une LR/AR indiquant le planning de prise de ces heures.

N'omettez pas de préciser vos précédentes demandes par lettre et courriels.

Et vous prenez les heures en question car je crois que vous ne pouvez prétendre au cumul de fin de contrat.